

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****25 Mars 2025 à 20h00**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain CAMBIEN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : CAMBIEN Alain, CANDEILLE Thierry, DELEBARRE Christine, FLAHAUT Céline, CLOETENS Nathalie, DESWARTE Jérémy, LEFEBRVE Frédéric.

Absents Mesdames et Monsieur : CRINQUETTE Véronique donne pouvoir à FLAHAUT Céline, MOREL Isabelle donne pouvoir à DELEBARRE Christine, LELUBRE Christian donne pouvoir à DESWARTE Jérémy.

Date de convocation : 10 mars 2025

Secrétaire de séance : DESWARTE Jérémy

**627-05/2025 Adoption portant approbation du compte financier unique (CFU), exercice 2024.**

- Après avoir entendu le rapport de Monsieur Alain CAMBIEN, Maire de la commune d'Escobecques,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune d'Escobecques,
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
- Monsieur le Maire Alain CAMBIEN quitte la séance, la présidence de l'assemblée est prise par le 2<sup>ème</sup> Adjoint aux Finances Monsieur Frédéric LEFEBVRE qui fait procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
APPROUVE le CFU 2024, lequel se présente de la façon suivante :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>				
Recettes	2024			250 536.97€
Dépenses	2024			244 444.32€
Résultat	2024			6 092.65€
Résultat antérieur	2023			152 658.61€
Part affecté à l'investissement				80 000.00€
Résultat de clôture	2024			78 751.26€
<b>Section D'INVESTISSEMENT</b>				
Recettes	2024			123 710.79€
Dépenses	2024			136 243.68€
Résultat	2024			-12532.89€
Résultat antérieur	2023			258 976.79€
Résultat de clôture	2024			246 443.90€
Résultat de clôture (inv+fonc)		31/12/2024		325 195.16€

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire quitte la séance. La présidence de l'assemblée est prise par l'adjoint aux Finances Frédéric LEFEBVRE qui fait procéder au vote.

## 628-06/2025 Affectation des résultats de l'exercice 2024

Le maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

### Section d'INVESTISSEMENT

total des charges 2024	total des produits 2024	résultat de l'exercice 2024	
136 243.68€	123 710.79€	-12532.89€	a
Résultat à la clôture de l'exercice précédent		258 976.79€	b
Restes à réaliser de dépenses :		0,00	c
Restes à réaliser de recettes :		0,00	d
<b>cpté 001 : solde d'exécution de la section : e = (a + b + d) - c</b>		<b>246 443.90€</b>	e

### Section de FONCTIONNEMENT

total des charges 2024	total des produits 2024	résultat de l'exercice 2024	
244 444.32€	250 536.97€	6 092.65€	a
part affecté à l'investissement exercice 2024		80 000.00€	b
Résultat à la clôture de l'exercice précédent		152 658.61€	c
<b>Résultat d'exploitation à affecter : d = (a + c) - b</b>		<b>78 751.26€</b>	d

<b>Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024</b>		
- autofinancement	<b>Investissement cpté 1068</b>	
- report à nouveau	<b>Fonctionnement cpté 002</b>	<b>78 751.26€</b>

Adopté à l'unanimité

## 629-07/2025 Contributions directes VOTE DES TAUX

Le maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les différents taux des taxes communales pour l'année 2025.

soit :

Taxe d'Habitation : **20,25 %** - Taxe Foncière bâtie : **37,59 %** - Taxe Foncière non bâtie : **49,74 %**.

Adopté à l'unanimité

## 630-08/2025 Subvention aux Associations

Suite à la demande des différentes associations, le maire propose d'accorder les subventions suivantes :

- Union Nationale des Combattants - section d'Escobecques, 200,00 €
- Chorale intercommunale « Chant'Air-Echo », 150,00 €
- Sprinter Club d'Escobecques 500,00 €
- Weppes Natation 150,00 €

Adopté à l'unanimité

## 631-09/2025 Budget primitif 2025

Elaboré par la commission des Finances, Monsieur le Maire présente le projet de budget 2025 avec la reprise des résultats de l'exercice 2024.

<b>BUDGET PRIMITIF 2025</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	327 159.26€	327 159.26€
Investissement	307 513.90€	307 513.90€

### Fonctionnement :

<b>CH</b>	<b>Dépenses</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CH</b>	<b>Recettes</b>	<b>BP 2025</b>
11	Charges à caractère général	158 871.26€	13	Atténuation de charges	310.00€
12	Charges de personnel et frais assimilés	94 870.00€	70	produits services, domaine, ventes diverses	3 860.00€
14	Atténuation de produits	33 066€	73	Impôts et taxes	53 653.00€
65	Autres charges de gestion courante	40 352.00€	731	Fiscalité locale	167 400.00€
			74	Dotations et participations	21 580.00€
			75	Autres produits de gestion	1 605.00€
				<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b>	<b>78 751.26€</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>327 159.26€</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>327 159.26€</b>

### Investissement

<b>CH</b>	<b>Dépenses</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CH</b>	<b>Recettes</b>	<b>BP 2025</b>
20	Immobilisations incorporelles	4000.00€	13	Subvention d'investissement	52 328.00€
21	Immobilisations corporelles	303 513.90€	10	Dotations, fonds divers et réserves	8 742.00€
			001	<b>SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ N-1</b>	<b>246 443.90€</b>
			1068	<b>EXEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>307 513.90€</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>307 513.90€</b>

Adopté à l'unanimité

**632-10/2025 Demande de subvention au titre de la dotation de l'aide départementale aux villages et bourg (ADVB) pour la rénovation de la toiture de l'église et son clocher**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la vétusté de la toiture de l'église et de son clocher présentant de nombreuses fuites. Monsieur le Maire donne lecture des devis établis. Il propose de présenter ce dossier au titre de l'ADVB 2025.

**Les travaux sont les suivants :**

- Réfection de la toiture à l'identique de l'existant en ardoise naturel
- Réfection du clocher à l'identique de l'existant en ardoise naturel

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

Accepte ce projet de travaux

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025

Dit que les travaux seront payés sur fonds propres sans faire appel à l'emprunt

Autorise le Maire à faire les démarches et signatures nécessaires auprès du Département du Nord, pour l'obtention d'une subvention au titre de l'ADVB 2025.

Adopté à l'unanimité

**633-11/2025 Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation de la toiture de l'église et son clocher**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la vétusté de la toiture de l'église et de son clocher présentant de nombreuses fuites. Monsieur le Maire donne lecture des devis établis. Il propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2025.

**Les travaux sont les suivants :**

- Réfection de la toiture à l'identique de l'existant en ardoise naturel
- Réfection du clocher à l'identique de l'existant en ardoise naturel

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

Accepte ce projet de travaux

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025

Dit que les travaux seront payés sur fonds propres sans faire appel à l'emprunt

Autorise le Maire à faire les démarches et signatures nécessaires auprès de la préfecture, pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2025.

Adopté à l'unanimité

**634-12/2025 Demande de subvention au titre des fonds de concours MEL pour la rénovation de la toiture de l'église et son clocher**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la vétusté de la toiture de l'église et de son clocher présentant de nombreuses fuites. Monsieur le Maire donne lecture des devis établis. Il propose de présenter ce dossier au titre des fonds de concours 2025.

**Les travaux sont les suivants :**

- Réfection de la toiture à l'identique de l'existant en ardoise naturel
- Réfection du clocher à l'identique de l'existant en ardoise naturel

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

Accepte ce projet de travaux

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025

Dit que les travaux seront payés sur fonds propres sans faire appel à l'emprunt

Autorise le Maire à faire les démarches et signatures nécessaires auprès de la préfecture, pour l'obtention d'une subvention au titre des fonds de concours 2025.

Adopté à l'unanimité

### **635-13/2025 Révision des tarifs du cimetière communal.**

Les tarifs appliqués depuis le 14 mai 2024 sont modifiés de la façon suivante :

#### **Caveau, ou pleine terre :**

-Concession de terrain trentenaire	300 €
-Concession de terrain cinquantenaire	400 €

#### **Cave-urnes :**

-Concession de terrain trentenaire	300 €
-Concession de terrain cinquantenaire	400 €

#### **Columbarium :**

-Concession de case trentenaire	600 €
-Concession de case cinquantenaire	950 €

#### **Urnés :**

Scellement d'urne sur un caveau	70€
---------------------------------	-----

<u>Taxe d'inhumation :</u>	Néant
----------------------------	-------

Ces tarifs seront reconduits d'année en année, si aucun changement n'intervient.

Adopté à l'unanimité

### **636-14/2025 Tarifs du concert de l'ONL le 17 mai 2025.**

Un concert de l'Orchestre National de Lille est prévu le 17 mai 2025.

Le conseil municipal fixe le tarif de cette représentation à 5€ pour les adultes et les jeunes personnes de plus de 12 ans et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Adopté à l'unanimité

### **637-15/2025 Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Le conseil municipal est informé par le Maire, que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune d'Escobecques est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement à chaque vote du budget.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparait, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés alors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122622 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Rien ne reste à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fin de la séance à 21h45

Prochaine réunion prévue le 13 mai à 20h.

Le Maire, Alain CAMBIEN

CRINQUETTE Véronique

LEFEBVRE Frédéric

MOREL Isabelle

LELUBRE Christian

CANDEILLE Thierry

FLAHAUT Céline

DESWARTE Jérémy

DELEBARRE Christine

CLOETENS Nathalie